

DELIBERATION N° 87/01-04 - MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE DES ECOLES

Monsieur SQUILLACE rappelle à l'Assemblée l'ensemble du matériel informatique acquis par la Commune et celui mis à disposition par l'Etat dans les écoles primaires et maternelles de LUDRES.

La période de garantie étant épuisée, il convient de prévoir la maintenance de ces matériels par contrat, pour éviter le coup par coup et l'immobilisation trop longue des appareils.

Il donne lecture d'une proposition de contrat de maintenance "Informatique pour Tous" émanant de la Préfecture et qui pourrait s'adapter pour tous les appareils détenus, dans les conditions financières suivantes :

- 4 000 F pour un atelier nanoréseau
- 680 F pour une configuration simple avec imprimante
- 500 F pour une configuration simple sans imprimante.

Le contrat serait passé avec le Lycée technique d'Etat LORITZ, 29 rue des Jardiniers à NANCY, pour la durée d'une année civile avec tacite reconduction au 1er Janvier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance d'un atelier nanoréseau, pour la somme de 4 000 F 00, avec le lycée technique d'Etat LORITZ, 29 rue des Jardiniers à NANCY, pour la durée d'une année civile, avec tacite reconduction au 1er Janvier.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 1987.